

*Direction du personnel  
et des services*

**Arrêté du 14 mars 2000 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement**

NOR : *EQUP0010043A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,  
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;  
Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;  
Sur la proposition du directeur du personnel et des services,  
Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 8 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié, portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. 8.* - Compte tenu des résultats des élections des représentants des secrétaires administratifs des services déconcentrés en formation post-recrutement au conseil de perfectionnement de l'école en date du 29 février 2000, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement pour la durée de la formation de l'année scolaire, les secrétaires administratifs stagiaires en formation post-recrutement dont les noms suivent :

Membres titulaires :

- Mlle Perissel (Florence), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence ;
- M. Holtz (Fabrice), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants :

- M. Bijaoui (Laurent), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence ;
- Mlle Roche (Delphine), représentant l'établissement de Valenciennes. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par  
délégation :  
*Le directeur adjoint du personnel  
et des services,*  
P. Berg